



# Info Abonnés

## Réseau de chaleur GéoMarne

Mesdames, Messieurs,

En raison de la hausse exceptionnelle du prix des énergies fossiles ces derniers mois, nous tenions à vous informer sur votre facture énergétique.

### La part majoritaire de la géothermie permet de limiter la hausse du prix de la facture globale

La production de chaleur du réseau GéoMarne est issue à 82% d'une énergie renouvelable, en l'occurrence, la géothermie. La part restante de la production de chaleur provient des chaudières d'appoint au gaz naturel, énergie fossile indexée sur le « Point d'Echange Gaz » (PEG) : valeur marché de la molécule gaz subissant actuellement des hausses très importantes. Pour votre information, en janvier 2022 la valeur du PEG est de **115,22 €/MWh** alors qu'elle était de **16,22 €/MWh**, en janvier 2021.

Dans ce contexte d'envolée du prix du gaz, vous comprendrez que la part majoritaire de géothermie permet de limiter l'impact sur le prix de votre facture énergétique. En effet, à titre de comparaison sur l'année 2020, un logement alimenté via le réseau GéoMarne a subi une augmentation de facture 2021 de **55 à 85 € TTC\*** par logement, alors qu'un logement similaire alimenté 100% au gaz naturel aurait subi une **hausse 4 à 5 fois supérieure**. Les prévisions sur l'année 2022 suggèrent un prix du gaz naturel encore élevé.

\* hypothèses de calculs basées sur la consommation et la puissance moyenne des logements existants standard.

### La part abonnement (R2) permet une plus grande stabilité et prédictibilité de votre facture

Votre facture GéoMarne se décompose en deux parties :

#### 1/La consommation (R1)

(Env. 25% de la facture)

- Coût de l'énergie utilisée pour assurer la fourniture d'un MWh de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire
- Part variable en fonction de la consommation (MWh)



#### 2/L'abonnement (R2)

(Env. 75% de la facture)

- Entretien, renouvellement et financement du réseau et de ses équipements
- Part fixe contractuelle calculée en kW

La part des énergies renouvelables utilisée par GéoMarne étant supérieure à 80 %, elle vous permet de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5,5% sur votre facture (appliquée sur la part Consommation et la part Abonnement).

**Bien qu'utilisant majoritairement la géothermie et compte tenu des tensions importantes sur le marché des énergies fossiles, GéoMarne vous invite donc à adapter vos prévisions de charges de chauffage dans les mois à venir.**

Au nom de toute l'équipe GéoMarne, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe GéoMarne

# GéoMarne